



SCIENCES PO

Séminaire " Enseignement supérieur "

Les effets de sites : variété des contextes d'études dans l'enseignement universitaire

Jean-Richard Cytermann (IGAENR)

et

Georges Felouzis (LAPSAC – Université Victor Ségalen, Bordeaux II)

Présidence de la séance
Stéphanie Mignot-Gérard (CSO – FNSP/CNRS)

Retranscription des interventions

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2002

Le séminaire " enseignement supérieur " de Sciences-po est organisé par Christine Musselin (CSO, c.musselin@cso.cnrs.fr), en coopération Stéphanie Mignot-Gérard (CSO, s.mignot-gerard@cso.cnrs.fr) et Agnès Van Zanten (OSC, agnes.vanzanten@osc.sciences-po.fr).

Le programme de l'année 2002-2003 se trouve à la fin de ce document

Intervention de Georges FELOUZIS, Professeur à Bordeaux II et directeur du LAPSAC

Je me propose ici d'aborder la question des effets de site à l'université. J'entends par " effet de site " ou " effet d'établissement " les inégalités de réussite des étudiants en fonction de leur lieu d'étude. Mais comment définit-on un lieu d'étude ? Cela peut recouvrir plusieurs réalités. Cela peut correspondre, pour une discipline donnée, à une UFR ou un " département ", ou encore à une unité d'enseignement dans un site délocalisé, dépendant d'une " grande " université. L'important ici est de noter que l'unité pertinente est *pédagogique*. En ce sens, une " université " dans son ensemble n'est pas une unité pertinente, une UFR pluridisciplinaire non plus. Il s'agit de considérer des structures encore plus réduites, correspondant le plus souvent au découpage en département. Mon propos est de questionner la dispersion du système universitaire en France non en terme de politiques publiques, ce qui reviendrait à se demander pourquoi et comment on crée des universités ou des sites délocalisés, mais plutôt en terme de conséquences de cette pluralité d'établissements sur les parcours des étudiants. Il s'agit donc de regarder les effets du développement de la carte universitaire en France et de se demander si on peut distinguer des parcours étudiants différents d'un site à l'autre pour une discipline donnée, mais aussi, de se demander quelle piste d'interprétation on peut suivre pour expliquer ces phénomènes.

Ce questionnement sur les effets de site est issu de la sociologie de l'école et rejoint la lignée des travaux qui ont été menés par Marie Duru-Bellat à L'IREDU. Au sujet de l'enseignement secondaire, on s'est interrogé sur les parcours des élèves et leur différenciation on dispose pour cela des données fournies par la DPD sur l'efficacité des lycées. Au départ, c'est un questionnement du secondaire qui a été appliqué au supérieur mais " l'importation " ne s'est pas faite telle quelle. En effet, dans les lycées ou dans l'enseignement secondaire, on a une mesure externe de cette efficacité qui est le baccalauréat. On peut mesurer pour chaque établissement le taux attendu de réussite compte tenu de l'âge des lycéens, de leurs origines sociales etc. et le comparer au taux réel observé à partir des résultats au baccalauréat. C'est la différence entre le premier et le second qui permet d'évaluer les " performances " des lycées. Il est donc possible d'utiliser cette mesure externe pour voir les conséquences du travail pédagogique sur l'acquisition scolaire des élèves. Si l'on tente de faire cela sur l'université, on est confronté au fait qu'il n'y a pas de mesure externe pour savoir si les étudiants ont appris plus ici ou là. En effet, les diplômes universitaires sont attribués aux étudiants par leurs enseignants, qui définissent les sujets à traiter comme les critères d'évaluation. En fait, quand on dit qu'il y a 60% ou 40 % de réussite au DEUG dans tel établissement universitaire, on ne sait pas très bien ce que l'on mesure. On mesure une différence mais est-ce à dire que le rendement pédagogique est différent ? Non, on ne peut l'affirmer. Un taux de réussite plus important ne signifie pas un niveau d'acquisition supérieur car on ne dispose pas de mesure externe. Une mesure externe pourrait être les taux de résultats au CAPES ou à l'agrégation puisqu'il s'agit de concours nationaux. Si l'on peut parler de " valeur ajoutée " pour les lycées, cette expression n'est donc pas adéquate pour les universités. Aucune " valeur " n'est ajoutée, car un taux de réussite sur un site particulier ne nous informe en rien sur le niveau académique réel des étudiants, mais seulement sur les critères de notation et les normes d'évaluation mises en œuvre par les universitaires.

Le travail que j'ai réalisé est un travail artisanal car j'ai récupéré les fichiers de scolarité dans les universités de Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille et Bordeaux et dans différentes disciplines, le droit, les sciences de la matière et la géographie. C'est donc de l'artisanat au sens où les données sont restreintes à quelques sites et que le mode de recueil de données est imparfait. Quand les étudiants disparaissent des fichiers, on ne sait pas où ils vont, s'ils ont véritablement abandonné ou s'ils ont changé de filière. Quand j'ai suivi des étudiants de 1^{ère} année notamment dans les disciplines scientifiques, je me suis aperçue que souvent, ils se réorientent vers des IUT ou des écoles d'ingénieurs. Ils sortent du système universitaire à proprement parlé mais n'ont pas pour autant échoué.

J'exposerai ici deux séries de résultats. D'abord en comparant les universités de plein exercice entre elles, puis en comparant des sites délocalisés à leur université de rattachement dans la filière juridique. Je qualifie ces " effets de site " de " nouvelles inégalités " à l'université. En effet, si l'on

considère un étudiant “ de référence ” (fils de cadre supérieur, 18 ans et titulaire du BAC B), ses probabilités de réussite sont très contrastées en fonction de son lieu d'étude dans la filière juridique. On le voit bien si on regarde les taux de sortie sans diplôme qui au bout de 2 ans en Droit peuvent varier de 20% à 40 %. On observe le même phénomène si on regarde les probabilités de réussite ou les probabilités d'entrer en licence après 3 ans. Celles-ci peuvent varier de 22% à 46 %. Il en est de même pour les probabilités d'accès à la licence en 4 ans. En géographie, là aussi on a une grande diversité de taux de réussite pour notre étudiant de référence.

Tableaux sur les parcours étudiants selon le site et la discipline

DROIT (Simulation: pour un fils de cadre supérieur, âgé de 18 ans en première année, bac B.)

	Probabilité de sortie après 1 ou 2 ans dans la filière	Probabilité d'être en licence après 3 ans	Probabilité d'être en licence après 4 ans	Probabilité d'être en maîtrise après 4 ans
Aix-Marseille	0,19	0,46	0,37	0,37
Bordeaux	0,23	0,22	0,33	0,15
Montpellier	0,39	0,23	0,22	0,16

Lire ainsi: Un fils de cadre âgé de 18 ans en première année, titulaire du bac B a 19% de chances de sortir sans diplôme après 1 ou 2 ans à Marsbourg. Il en a 23% à Bassinville et 39% à Venusclité

GÉOGRAPHIE Simulation pour un fils de cadre supérieur, 18 ans en première année, bac B.)

	Probabilité de sortie après 1 ou 2 ans dans la filière	Probabilité d'être en licence après 3 ans	Probabilité d'être en licence après 4 ans	Probabilité d'être en maîtrise après 4 ans
Aix-Marseille	0,05	0,46	0,52	0,26
Bordeaux	0,12	0,43	0,31	0,33
Toulouse	0,11	0,80	0,27	0,53

Lire ainsi: un fils de cadre supérieur âgé de 18 ans en première année et muni d'un bac B a 5% de chances de sortir sans diplôme après 1 ou 2 ans à Marsbourg, 12% de chances à Bassinville et 11% à Venusclité.

SCIENCES DE LA MATIÈRE Simulation pour un garçon de 18 ans en 1ère année, bac C, mention TB, B, AB

	Probabilité de sortie après 1 ou 2 ans dans la filière (Non significatif)	Probabilité d'être en licence après 3 ans (Non significatif)	Probabilité d'être en licence après 4 ans	Probabilité d'être en maîtrise après 4 ans
Aix-Marseille	0,56	0,19	0,10	0,17
Bordeaux	0,49	0,22	0,21	0,14
Toulouse	0,50	0,22	0,18	0,10

Lire ainsi: Un garçon, âgé de 18 ans en première année, bac C avec mention très bien, bien ou assez bien a 56% de chances de sortir après 1 ou 2 ans à Aix-Marseille, 49% à Bordeaux et 50% à Toulouse. Ces différences ne sont pas significatives.

Pourquoi parler de “ nouvelles inégalités à l'université ” sur la base de ces résultats ? Il ne s'agit pas d'avancer que ces effets de sites sont “ nouveaux ” ou “ récents ” car on ne peut en fait le savoir. Il s'agit plutôt de souligner que bon nombre de travaux sur les étudiants privilégient les parcours scolaires antérieurs pour expliquer la réussite et l'échec, et très peu les effets de contexte. Il est certes important de réfléchir sur les effets de la série du bac ou de l'âge sur les probabilités de réussite, mais au regard de l'ampleur des inégalités liées au site d'étude, il est important de renouveler la réflexion sur les conditions de la réussite à l'université.

Dans mon enquête, j'ai aussi observé le parcours des étudiants en sciences de la matière et bizarrement il y a peu de différence d'un site à l'autre alors que l'organisation des études est très variée dans cette discipline. La concurrence y est souvent très vive entre filières de formation (DEUG, IUT, école d'ingénieurs, etc.) et entre universités, comme à Marseille où les trois universités proposent des formations en sciences de la matière. De ce fait, il y a parfois des situations de marché très concurrentielles et c'est donc étonnant de voir à quel point les chiffres sont comparables d'un site à l'autre. Inversement, dans la formation en DEUG de Droit on observe une organisation des études qui est très stable d'un site à l'autre. On retrouve les mêmes cours, les mêmes modalités d'examen, les mêmes programmes qui sont presque des programmes nationaux. On se retrouve donc dans un système unifié avec des enseignements unifiés mais des différences importantes en fonction des taux

de réussite par site. Il est difficile d'expliquer pourquoi de telles différences existent, pourquoi dans la filière juridique il y a de tels écarts. Il faut probablement chercher du côté des critères d'évaluation, qui semblent varier énormément au sein même d'une UFR et à fortiori d'une faculté à l'autre. C'est ce qui expliquerait qu'un étudiant qui veut réussir a bien plus intérêt à s'inscrire en Droit à Aix-Marseille plutôt qu'à Montpellier ou Bordeaux.

Maintenant, nous allons parler des effets liés aux délocalisations. La comparaison porte sur trois sites : Bordeaux, université-siège, Périgueux et Agen, sites délocalisés en droit. J'ai pu observer des résultats intéressants. Tout d'abord dans les sites délocalisés, les étudiants ont les mêmes enseignants, les mêmes programmes et les mêmes examens que dans les universités centrales. Pourtant, on a une inégalité des taux de réussite au DEUG très significative. Mais les différences observées ne séparent pas d'un côté l'université " mère " et de l'autre les sites délocalisés. On ne peut pas dire, par exemple, que les étudiants qui sont à l'université centrale bénéficient d'enseignements plus efficaces et que les sites délocalisés font face à des échecs plus grands. Les différences observées ne recouvrent donc pas les différences liées au statut administratif des lieux d'études. Je résumerai ces résultats en trois points:

1^{er} point : Il y a des inégalités de parcours en DEUG très fortes en fonction du lieu d'étude. Par exemple sur le site d'Agen, il y a un rendement faible et beaucoup d'abandons alors que sur le site de Périgueux, il y a un rendement élevé, peu d'abandons et une forte proportion de réussite au DEUG. A Bordeaux, on a un rendement élevé mais moins qu'à Périgueux.

2^{ème} point : On s'aperçoit que les sites délocalisés permettent une démocratisation du recrutement. Des étudiants d'origine plus modeste peuvent s'inscrire dans les sites délocalisés.

3^{ème} point : Quand on s'attache à analyser la corrélation " toutes choses égales par ailleurs " entre la réussite des étudiants et leur origine sociale, on remarque que cette corrélation n'est significative que dans l'université " mère " de Bordeaux. Quand on prend des jeunes gens qui ont passé le même Bac au même âge, on a des effets liés à l'origine sociale sur ce site. C'est étonnant car on ne le voit pas dans les autres filières où les parcours scolaires antérieurs priment. A Périgueux et à Agen, l'origine sociale n'est pas pertinente pour comprendre les taux d'accès au DEUG.

A présent, je voudrais venir à la question de l'interprétation et de l'analyse de ces résultats. Je n'ai pas de réponse définitive en termes d'interprétation. De toute façon, même dans le secondaire, il n'y a pas de réponse définitive pour expliquer les effets d'établissements. On a des hypothèses comme la mobilisation des enseignants, les effets liés à l'activité du directeur de l'établissement ou liés à l'environnement social mais on n'a pas de théorie générale des effets d'établissements même si on peut effectivement les observer et les mesurer. C'est la même chose à l'université mais on peut malgré tout lancer quelques hypothèses. Par ailleurs, on peut identifier les problèmes que posent ces effets de site.

Tableau : Rendement et inégalités sociales en droit

	RENDEMENT*	DÉMOCRATISATION DU RECRUTEMENT	ÉGALITÉ DES CHANCES	
AGEN	-	+	+	Démocratisation " négative "
PERIGUEUX	+	+	+	Démocratisation " par le haut "
BORDEAUX	+	-	-	Élitisme social et scolaire

* Les signes " + " et " - " indiquent le niveau global du rendement de chaque filière. Rappelons qu'en droit ce rendement reste relativement faible comparativement à d'autres disciplines universitaires. Un " + " n'indique donc qu'un rendement relativement élevé, compte tenu du niveau moyen de réussite dans la filière juridique.

Ce qui me semble le plus intéressant, c'est que l'inégalité des chances est finalement " arbitraire " aujourd'hui. Quand on relit les travaux sur les années 60, Bourdieu et Passeron condamnaient certes ces inégalités mais en même temps, leur propos était aussi de dire qu'elles avaient un sens et une fonction : reproduire la société. Aujourd'hui, elles n'ont ni sens ni fonction. On a des inégalités de site

qui ne profitent à personne. En outre, ces inégalités questionnent de manière forte l'idée qu'on se fait des diplômes nationaux. Pour le Bac, les jurys sont différents, mais les lycéens passent les mêmes épreuves, ont les mêmes consignes et sont soumis aux mêmes principes. Mais à l'université, il est difficile de qualifier le DEUG de diplôme national. On le sait, même si les syndicats étudiants tiennent à ce que l'on continue à garder cette appellation.

Pour conclure, je voudrais développer encore deux ou trois points, tout d'abord, sur les sites délocalisés.

Ces sites sont souvent critiqués parce qu'on considère que ce sont de "fausses" universités. En matière de recherche, on sait qu'il y a des sites avec des laboratoires de recherche mais ce n'est pas la situation la plus répandue et parfois ce n'est pas le cas du tout. En parlant des sites délocalisés, on évoque aussi les problèmes des moyens et en particulier ceux des bibliothèques et on dit finalement que les sites ne sont pas en conformité avec le modèle universitaire. C'est vrai mais par certains côtés, il y a dans les sites des conditions favorables à la réussite des étudiants. J'ai suivi des étudiants en 1^{ère} année pendant deux ans et j'ai observé notamment à Périgueux, qui est donc un site efficace en terme de rendement et de taux de réussite au DEUG, que deux facteurs permettaient aux étudiants de mieux réussir. Tout d'abord, le fait qu'il y a une "structure lycée", et donc de petits effectifs avec beaucoup d'inter-connaissances entre les étudiants et des relations étroites entre eux et leurs enseignants. Mais ce n'est pas le cas à Agen. Les délocalisations n'impliquent donc pas de manière mécanique ce phénomène. Le deuxième facteur, c'est la "culture étudiante", c'est-à-dire des modes de réponses collectives aux problèmes posés par les études, favorisées par les échanges plus fréquents dans des petites structures. On retrouve ici ce que montrait H. Becker dans ses travaux sur les étudiants en médecine. Pourquoi cela marche ? Une hypothèse : c'est que certains sites sont créés par des élus locaux, par des présidents d'université et par des universitaires qui sont investis pour des raisons personnelles dans la création de ces unités délocalisées. Ce sont des notables locaux qui sont en relation étroite avec le tissu local. Ces universitaires ont envie que cela fonctionne car cela fait partie de leurs ambitions. Ils agissent comme de véritables "entrepreneurs" qui s'investissent et qui favorisent le bon fonctionnement du système en réalisant leurs propres intérêts. C'est là une condition essentielle de mobilisation des universitaires qui est loin de constituer le cas général dans nos universités, aussi "grandes" et "prestigieuses" soient-elles.

Intervention de Jean-Richard CYTERMANN, qui vient de rejoindre l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche après avoir dirigé pendant plusieurs années la DPD (direction de la programmation et du développement) au Ministère de l'éducation nationale.

L'exposé que je vais faire aujourd'hui est une combinaison de travaux de la direction que je dirigeai jusqu'à la fin octobre et de réflexions plus personnelles sur la carte universitaire et l'aménagement du territoire.. Pour préparer mon intervention, j'ai fait appel à certains de ses anciens collaborateurs. Ma contribution est un peu en contrepoint avec celle de Georges Felouzis. Je vais certes reprendre ce qu'il a dit mais en regardant comment cela se passe d'un point de vue plus national. Je détaillerai 3 points : la variété des sites universitaires, l'influence de l'offre de formation sur la démocratisation de l'enseignement supérieur les choix des étudiants et sur leur parcours pour finir une présentation des inconvénients de cet éparpillement de la carte universitaire

Je vais aborder en premier lieu, la question de la diversité des sites de l'enseignement supérieur français. Ce constat commence maintenant à être très connu. Il était déjà présent dans le premier Atlas Régional et sera de nouveau visible dans la deuxième édition. Il a aussi bien été mis en avant dans le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le maillage du territoire d'enseignement supérieur est devenu extrêmement dense, peut-être à l'excès. On dénombre ainsi, hors Ile de France, 607 sites d'enseignement supérieur se répartissant en 437 sites accueillant essentiellement des sections de techniciens supérieurs et 170 sites dits universitaires (formations générales universitaires, IUT, IUFM, écoles d'ingénieurs). Ces derniers peuvent se décomposer en 41 sièges d'universités en métropole et 6 dans les DOM-TOM ; 19 universités multipolaires (Artois, Littoral, Bretagne-sud, Savoie, Pau et pays de l'Adour) et à ceux de l'EPA du nord-est de Midi-

Pyrénées ; 17 sites accueillant uniquement une antenne universitaire ; 63 accueillant une antenne et un ou plusieurs départements d'IUT ; 23 sites accueillant uniquement des départements d'IUT et enfin 8 implantations d'IUFM isolées

Cela va de sites qui accueillent une cinquantaine d'étudiants comme en Lozère jusqu'à des sites qui peuvent accueillir 25 000 étudiants, à Nanterre par exemple. Sur les sites universitaires, le modèle le plus courant est celui d'une antenne avec un ou plusieurs départements d'IUT. C'est donc très dispersé quand on regarde en nombre de sites mais beaucoup moins quand on regarde le poids de chacun des sites car il y a de fortes concentrations. En excluant la région Ile de France, on a 12 % de la population post-bac qui est inscrite dans des villes qui ne sont pas des sièges d'université. On constate également que les universités et les classes préparatoires sont plus concentrées dans les grandes villes et que près de 40 % des STS sont établis dans des villes de moins de 100 000 habitants. Quant aux antennes universitaires stricto-sensu, c'est-à-dire sans IUT, leur poids est plus symbolique que réel ; elles n'accueillent que 2,6% des étudiants de Province et si l'on enlève les sites comme Annecy ou Bayonne, sièges d'universités multipolaires ou les sites des nouveaux EPA, leur part est encore plus réduite. La littérature attache beaucoup plus d'importance à ces antennes. On voit qu'en fait, elles ne sont pas si nombreuses et qu'il y a des différences entre les universités. Une telle diversité de sites et de situation va produire obligatoirement des effets sur le parcours des étudiants.

Le deuxième point concerne le développement d'une offre de proximité et son influence sur le choix des étudiants. L'effet de la proximité après le Bac varie selon la ville de résidence du lycéen. C'est ce que nous révèle l'analyse des données du panel étudiants. C'est d'abord l'effet de l'établissement de terminale qui joue particulièrement pour les bacheliers S. Ainsi 13% des lycéens étudiant dans une ville de moins de 20 000 habitants vont en CPGE contre 25% pour une grande ville et 34% pour l'agglomération parisienne ; la situation est inverse pour les STS choisies par 4% des bacheliers S de l'agglomération parisienne, 7% par ceux des villes moyennes et 12% pour ceux des petites villes. On peut donc parler d'offre captive. Les présidents d'universités reprochent parfois aux proviseurs de garder les meilleurs bacheliers technologiques et d'envoyer ceux qui ont plus de problèmes vers les universités. On observe la même chose pour les IUT : ils sont peu choisis par les lycéens des grandes villes et de l'agglomération parisienne (9 et 6%) mais beaucoup plus par ceux des villes moyennes (16 à 18%). Les résultats sont atténués pour l'ensemble des bacheliers, l'effet d'offre ne jouant pleinement que pour les CPGE. Il y a donc un effet "grandes villes" qui jouent surtout pour les classes préparatoires et pour les sections S.

Cette importance, on la voit aussi quand on regarde les résultats du panel des 30 000 étudiants que nous suivons. Ce sont des étudiants qui ont eu le Bac en 1996. Cette importance du critère de proximité pour leurs premiers choix est confirmée par deux autres résultats : la proximité du lieu de formation est citée comme un élément déterminant par 32% des étudiants des antennes contre 13 % dans l'université mère. Inversement les étudiants en antenne sont un peu plus nombreux à n'avoir pu obtenir la filière de leur choix, c'est à dire une filière technologique. Ce choix d'une filière de proximité contribue nettement à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Ce phénomène est bien connu pour les STS et les IUT et aussi pour des universités relativement récentes comme Valenciennes ou Saint -Etienne. IL est pleinement vérifié pour les antennes universitaires. Ainsi la proportion des néo-bacheliers enfants de cadres est de dix points inférieure en antennes à ce qu'elle est en université mère, l'écart allant jusqu'à 13 points en droit, et étant plus faible en lettres. La part des ouvriers est de cinq points supérieure en antenne à ce qu'elle est en université mère (7 en droit, AES et sciences économiques). On peut donc dire que les antennes ont favorisé la démocratisation de l'enseignement supérieur du fait de la proximité.

Quels sont les effets en terme de réussite ? S'il est indéniable que la multiplicité des sites et notamment ceux des villes moyennes, accroissent le processus de démocratisation de l'enseignement supérieur, il faut s'interroger maintenant sur l'influence de cette diversité de sites sur la réussite des étudiants. La direction de la programmation et du développement s'est interrogé, il y a deux ans sur les facteurs de réussite au DEUG à partir du panel d'étudiants 1996. Deux facteurs liés à la localisation sont apparus, toutes choses égales par ailleurs, comme ayant un impact positif : faire ses études en Ile de France ou les effectuer dans une antenne universitaire. Dans ce cas l'écart est de cinq points sur le taux de réussite en deux ans mais cet effet positif s'estompe pour le taux de réussite en deux ou trois ans. On peut être amené à s'interroger sur les v raisons d'un tel effet qui m'a moi – même un peu surpris il y a deux ans. Nos hypothèses sont semblables à celles développées par Georges Felouzis. Première hypothèse : il y a de meilleures conditions de travail et un encadrement

plus proche. Cependant, il faut voir que dans les antennes, on constate des baisses d'effectifs parfois importantes et certaines universités commencent aussi à avoir de meilleures conditions de travail du fait de la baisse d'effectifs dans certaines disciplines. La deuxième hypothèse, c'est ce que j'appelle l'effet Pygmalion. C'est lié à l'enthousiasme de porteurs de projets dans ces antennes délocalisées. Dans ce cas là, on peut se demander dans quelle mesure, ce ne sont pas des effets éphémères. On a essayé de regarder ce que deviennent ces étudiants lorsqu'ils reviennent dans les universités mères. C'est évidemment compliqué à faire. On tombe sur les limites du recours à l'analyse sur échantillon, compte tenu des faibles effectifs. Il semble cependant qu'il n'y ait pas de différence dans les taux de réussite en licence entre les étudiants qui ont fait leur DEUG dans une antenne ou dans l'université mère. Mais, bien sûr, c'est difficile à calculer car on travaille sur un panel et ce n'est pas satisfaisant pour mesurer ce type d'effet.

Ensuite, quels sont les écarts de réussite au DEUG par université. Je vais aborder ce sujet plus pour poser des questions que pour expliquer les causes de ces écarts. On a à nouveau des résultats assez stables qui montrent des effets établissement et des effets discipline. On a, par exemple, deux disciplines qui sont plus sévères, c'est le droit et les sciences mais avec des écarts par rapport à la médiane qui sont de 10 % pour les sciences et de 35 % pour le droit. Donc, on retrouve au niveau national ce que Georges Felouzis a décrit dans ses enquêtes. On a essayé plusieurs modèles d'analyse de la variance mais en même temps, les effets établissement et discipline ne sont pas complètement satisfaisants. Si on les combine, on explique 30 % de la variance, les caractéristiques de l'élève lui-même faisant comprendre également 30 % de la variance. Ces taux sont donc à prendre avec précaution parce qu'en plus il y a des valeurs qui sont attachées à ces taux. Si on a 80 % de réussite au DEUG, on a peur de ne pas être considéré comme une université de pointe alors que si on a 20 %, cela pose aussi des problèmes mais on montre qu'on est très sélectif. Il y a donc des indicateurs intuitifs. Mais il faut voir que les universités pluridisciplinaires, en science par exemple, ont souvent des résultats meilleurs même s'il y a là aussi plusieurs contre-exemples.

Le troisième point concerne les effets sur les parcours d'études. Là, les antennes n'ont pas d'effet. Pour les IUT, j'aurais voulu avoir des résultats plus approfondis et regarder selon s'ils sont délocalisés ou situés dans la ville siège de l'université mais on n'a pas ce type d'information. En revanche, il existe des études intéressantes de l'OVE qui montrent quelque chose qui est curieux et contre-intuitif : les villes moyennes ont une influence positive sur la poursuite des études après les IUT quels que soient le sexe ou la classe sociale. Cela va à l'encontre de ce qu'affirmait Claude Allègre, il était favorable à l'implantation des IUT dans les villes moyennes pour réduire justement les poursuites d'études, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas. Au contraire, quand on regarde les STS, il y a plus de poursuites d'études dans les grandes villes. On a donc des différences entre les STS et les IUT sur ce point là. On s'interroge actuellement sur le caractère fondé de la grande dissémination des STS sur le territoire et la question se posera avec encore plus d'acuité avec la licence professionnelle. Au delà du premier cycle ou de la licence, on ne dispose pas pour le moment de résultats analogues. On peut noter deux ou trois faits intéressants liés à la diversification de l'offre de formation : la très grande majorité des universités a en second cycle et même en troisième cycle un recrutement d'étudiants moins local que précédemment ce qui induit sans doute une plus forte mobilité des étudiants. Ce recrutement moins local se combine avec une diversification de l'offre de formation au profit de filières professionnalisées. Celles-ci ont doublé leur part en second cycle et en troisième cycle, on a assisté, politique délibérée du ministère à l'explosion du nombre de diplômés et d'étudiants de DES S (+ 500 diplômés et + 14000 étudiants) alors que le nombre d'étudiants stagnait en DEA. Ce développement des filières professionnalisées a surtout concerné la banlieue et la province alors que les DEA restaient un apanage de Paris. Il y a une spécialisation de certaines universités sur les DEA et d'autres sur les DESS. Il y a sans doute eu un effet offre de la part du ministère qui a préféré laisser créer avec beaucoup de libéralisme de nouveaux DESS plutôt que d'ouvrir plus largement les DESS existants. Cette augmentation de l'offre de DESS a rencontré visiblement une demande forte

Je voudrais arriver à la conclusion. La première chose c'est que la diversité des sites permet une certaine démocratisation et n'a pas d'effet négatif sur les parcours des étudiants. Si la diversité des sites a plutôt contribué à la démocratisation de l'enseignement supérieur et n'a pas eu que des effets négatifs sur les parcours des étudiants, il n'en reste pas moins que l'on souffre de l'absence d'une carte universitaire raisonnée, « l'Arlésienne » de la loi de 1984. Les inconvénients sont bien connus : découpages absurdes sur les sites des grandes villes avec par exemple des sciences dans les trois universités d'Aix-Marseille, des filières de gestion dans les trois universités de Montpellier ou des filières de sciences de la vie dans deux universités bordelaises ou clermontoises et donc manque de

lisibilité de l'offre de formation dans les grands sites universitaires. Par ailleurs, la dissémination des sites universitaires fait que des jeunes maîtres de conférences nommés dans des centres éloignés des grands centres universitaires peuvent être pénalisés dans leurs activités de recherche. On peut souligner aussi l'absence de coordination entre l'implantation des STS et celle des IUT. Enfin, avec le LMD et les crédits européens, on risque d'avoir une diversité des parcours étudiants plus forte, qu'un découpage universitaire peu cohérent peut freiner.

L'ensemble de ces éléments auxquels il faut ajouter une baisse ou au moins une stabilisation démographique, militent pour une organisation plus rationnelle des sites universitaires évitant les doublons favorisant une certaine spécialisation et conduisant à des regroupements.



SCIENCES PO

Séminaire “ Enseignement supérieur ”

Mercredi 23 octobre 2002 de 17 à 19 heures : Quels premiers cycles et pour qui ?

- Stéphane Beaud (Université de Nantes)
- Alain Renaut (Université Paris IV)

Mercredi 20 novembre 2002 de 17 à 19 heures : “ Les effets de sites : variété des contextes d'études dans l'enseignement universitaire ”

- Jean Richard Cyterman (IGAENR)
- Georges Felouzis (Lapsac, Université Bordeaux II)

Lundi 9 décembre 2002 de 15 à 17 heures : “ The impacts of increasing competition among educational institutions and social groups ”

- Hughes Lauder (Department of Education, University of Bath)
- Agnès Van Zanten (Observatoire Sociologique du Changement, FNSP/CNRS)

Mardi 14 janvier 2003, de 17 à 19 heures : “ L'enseignement supérieur, (nouvel) objet de négociation pour le GATS ”

- Stephan Vincent-Lancrin et Kurt Larsen (OCDE)
- Eric Froment (Président de l'Association Européenne de l'Université)

Vendredi 21 mars 2003 de 17 à 19 heures : “ Institutional structuration of higher education systems : existing models and new trends ”

- Ivar Bleiklie, (Rokkan Centre for Social Studies/Department of Administration and Organizational Theory, Université de Bergen, professeur invité à l'IEP)
- Philippe Laredo (OST et CSI Ecole des Mines de Paris)

Avril 2003 : programme en cours d'élaboration

Vendredi 23 mai 2003 de 15 à 17 heures : “ French and British academic leaders : recent empirical results and their implications for theory ”

- Oliver Fulton (Centre for the Study of Education and Training, Lancaster University)
- Stéphanie Mignot-Gérard (Centre de Sociologie des Organisations FNSP/CNRS)

Mercredi 18 Juin 2003 de 17 à 19 heures : “ Efficacité et équité des filières de formations dans l'enseignement supérieur ”

- Noël Adangnikou (IREDU, Université de Bourgogne)
- Pierre Veltz (Directeur de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées)

Organisateurs du séminaire

Christine Musselin et Stéphanie Mignot-Gérard
Centre de Sociologie des Organisations
19 rue Amélie
75 007 Paris
01 40 62 65 70
c.musselin@csso.cnrs.fr
s.mignot-gerard@csso.cnrs.fr

Agnès Van Zanten
Observatoire Sociologique du Changement
11 rue de Grenelle
75007 Paris
01 44 39 56 60
agnes.vanzanten@osc.sciences-po.fr